Agreste Primeur
266
Agreste Primeur
Numéro 266 - septembre 2011

France métropolitaine

recensement agricole 2010

Premières tendances

Près de 500 000 exploitations agricoles et d'un million de personnes impliquées de façon régulière dans leur activité. L'agriculture revêt bien des facettes : des petites et moyennes exploitations agricoles, souvent sous statut individuel, aux grandes exploitations en formes sociétaires. Un quart des exploitations a une surface de moins de 6 hectares, un quart en a plus de 82. Les 10 % exploitations les plus grandes dépassent 143 hectares. Les formes sociétaires font progresser le nombre de coexploitants et améliorent la prise en compte du statut du conjoint, en particulier des femmes. Ces dernières représentent désormais 27 % des chefs d'exploitation et coexploitants. Les chefs d'exploitation sont de mieux en mieux formés. Enfin 18 % des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire.

Près d'un million de personnes

En France métropolitaine, 970 000 personnes participent régulièrement au travail des exploitations agricoles en 2010. S'y ajoute le travail des salariés saisonniers et celui fourni dans les exploitations agricoles par les entreprises de travaux agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) pour l'équivalent de 90 000 emplois à temps plein. Au total, les exploitations agricoles utilisent 750 000 unités de travail annuel (UTA). Les chefs d'exploitation et les coexploitants fournissent près de 60 % du travail nécessaire au fonctionnement des exploitations contre 56 % en 2000. La baisse de leur nombre (604 000, – 21 % en dix ans) est limitée par l'essor des formes sociétaires et par la reconnaissance accrue du statut des conjoints, plus souvent déclarés coexploitants. Ils sont 37 500 conjoints coexploitants en 2010 contre 26 800 en 2000.

En contrepartie, la famille non coexploitante s'implique moins. Elle ne contribue plus que pour 12 % à l'activité des exploitations contre 19 % en 2000. Nombre de conjoints non coexploitants n'y participent pas du tout.
Le salariat prend une place plus importante. 17 % du travail est assuré par des salariés permanents, hors cadre familial, contre 14 % en 2000. Leur nombre diminue peu. L'emploi par groupement d'employeurs agricoles s'est accru : il concerne 8 % des postes de salariés permanents contre 5 % en 2000. Le salariat gagne aussi de l'ampleur au sein de la famille, où il concerne 4 % des personnes. Le recours à la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle garde les mêmes proportions (11 % du volume de travail).
Plus qu'à un complément de main-d'œuvre, c'est à un besoin en matériel et en compétences que subviennent

604 000 chefs d'exploitation et coexploitants

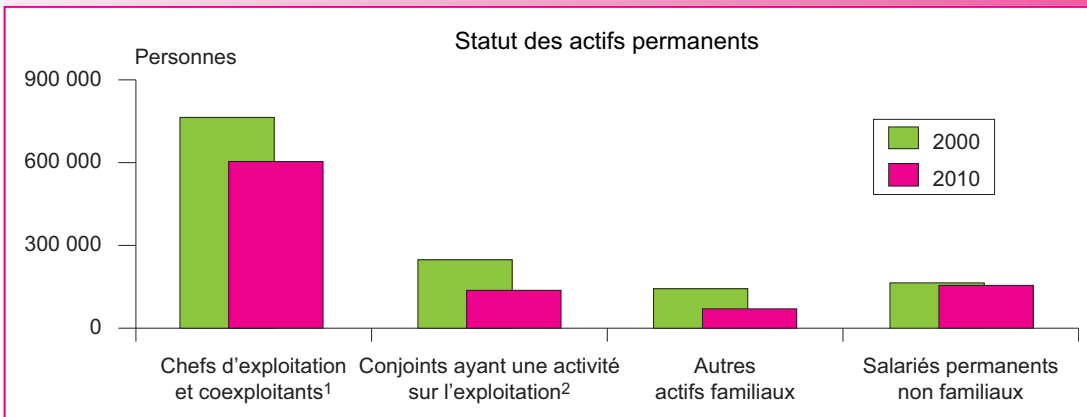

Champ : ensemble des exploitations.
1. Y compris conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, eux-mêmes coexploitants.
2. Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Agreste : la statistique agricole

En dix ans, le nombre d'exploitations baisse de 24 % en Italie, 26 % en France, 29 % aux Pays-Bas, 36 % en Allemagne.

Une unité de travail pour 36 hectares en 2010 (29 hectares en 2000). Dans les moyennes et grandes exploitations, une unité de travail annuel valorise 96 hectares en orientation céréales et oléoprotéagineux et 26 vaches laitières en élevage spécialisé bovin laitier (respectivement 82 hectares et 20 vaches laitières en 2000).

les entreprises de travaux agricoles ou les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma). Plus de la moitié des exploitations y fait appel, y compris parmi les petites exploitations (un tiers d'entre elles), mais le volume de travail apporté au total n'atteint que 2 % du volume global.

Agrandissement des exploitations

La superficie moyenne des exploitations agricoles gagne 13 hectares, elle atteint 55 hectares en 2010 et même 80 hectares pour les moyennes et grandes exploitations. L'agrandissement des exploitations se traduit par une baisse de leur nombre (490 000 exploitations en France métropolitaine en 2010). La diminution s'est ralentie par rapport à la décennie précédente (– 3,0 % par an, contre – 3,5 %). Une exploitation sur quatre a disparu en dix ans. Le nombre de petites et de moyennes exploitations diminue fortement, celui des grandes exploitations se maintient. Il progresse même pour les très grandes exploitations. La baisse touche surtout l'élevage et la polyculture-élevage, avec la quasi-disparition des petits élevages bovins lait et une progression des grands élevages. Les exploitations de grandes cultures résistent mieux. Leur nombre augmente même pour les exploitations moyennes et grandes spécialisées en céréales et oléoprotéagineux.
Moins nombreuses, les petites exploitations ne constituent plus que 36 % des exploitations (42 % en 2000). Elles mettent en valeur 7 % de la surface agricole utilisée (SAU), leur taille moyenne est de 10 hectares. La quasi-totalité a conservé un statut individuel. Elles utilisent, en moyenne, l'équivalent de 0,6 unité de travail annuel par exploitation. La moitié des chefs

Maintien des grandes exploitations

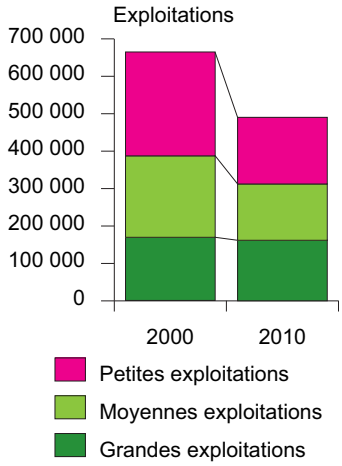

Source : Agreste - Recensements agricoles

30 % des exploitations en bovins, malgré une forte baisse

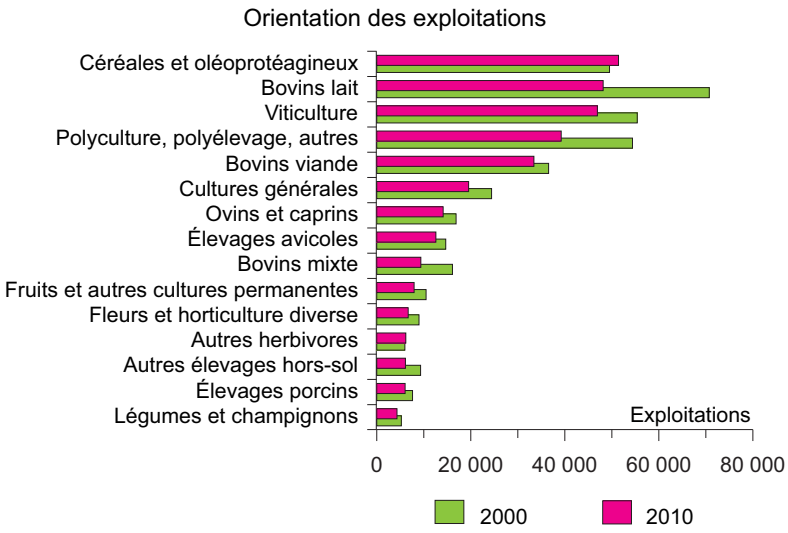

Champ : moyennes et grandes exploitations.

Source : Agreste - Recensements agricoles

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune : cartographie interactive données de cadrage données détaillées.

Suivez l'actualité du recensement sur : **www.agreste.agriculture.gouv.fr**

recensement agricole 2010

d'exploitation déclare y travailler moins d'un quart de temps. Du fait des réductions d'activité aux âges plus avancés, les chefs de 65 ans ou plus en dirigent un quart. Seulement 10 % sont dirigées par des chefs de moins de 40 ans qui, pour la moitié d'entre eux, sont doubles actifs.

Un actif sur deux dans les grandes exploitations

Les moyennes et grandes exploitations occupent 93 % de la SAU et 87 % du volume de travail. 30 % de ces exploitations sont spécialisées en bovins, 23 % en grandes cultures et 15 % en viticulture. Une exploitation sur trois est une grande exploitation (une sur quatre en 2000).

Plus les exploitations sont grandes et plus elles s'assimilent à des entreprises. Créé en 1985, le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), qui protège les biens personnels en les séparant du capital de la société, s'étend aujourd'hui à 25 % des moyennes et grandes exploitations (14 % en 2000). Il concerne même 36 % des seules grandes exploitations. Ce statut peut être adopté par des chefs d'exploitation qui travaillent sans coexploitant, c'est le cas pour plus de la moitié des EARL. Le statut individuel diminue dans les moyennes exploitations, encore 78 % en 2010, mais surtout dans les grandes exploitations, où il ne concerne plus que 32 % des exploitations pour 24 % de la SAU. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), sociétés civiles majoritairement familiales, gardent les mêmes proportions qu'en 2000, 3 % des moyennes exploitations et 19 % des grandes exploitations, plus fréquemment chez les moins de 40 ans. La plupart des chefs des grandes exploitations y travaillent à temps complet. Seulement 6 % exercent également une activité autre qu'agricole. Cette proportion est encore forte dans les exploitations de taille moyenne, en particulier pour les jeunes : 19 % des jeunes chefs ont un autre emploi contre 15 % des chefs des moyennes exploitations. Les moyennes exploitations utilisent 1,4 unité de travail annuel, les grandes exploitations 2,7, pratiquement autant chez les jeunes que dans l'ensemble. Un tiers des grandes exploitations emploie au moins un salarié permanent.

Gisèle Giroux

SSP - Bureau de l'information statistique

Plus de jeunes en zone d'élevage

Chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans

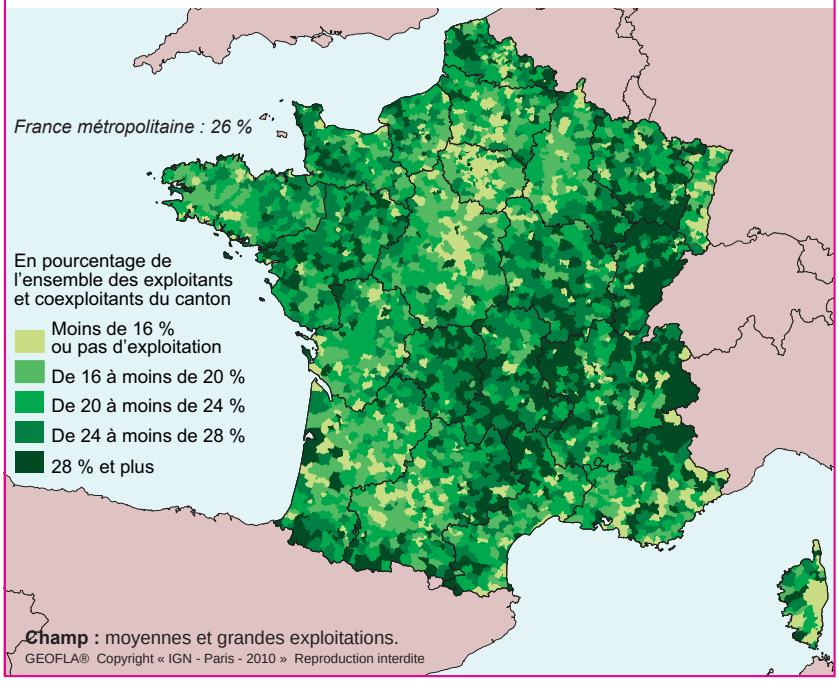

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Dans les départements d'outre-mer 24 800 exploitations, dont 7 400 moyennes et grandes.

52 300 personnes y travaillent régulièrement.

L'équivalent de 34 200 unités de travail annuel.

5 hectares de superficie agricole utilisée par exploitation en moyenne, 11 ha dans les moyennes et grandes exploitations.

27 % des chefs d'exploitation et coexploitants sont des femmes, 24 % dans les moyennes et grandes exploitations.

Dans les moyennes et grandes exploitations, les trois quarts des chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans ont au moins le baccalauréat.

90 500 exploitations commercialisent en vente directe ou circuit court, soit près d'une sur cinq.

6 900 exploitations ont des installations d'énergie renouvelable.

55 hectares en moyenne par exploitation

	Ensemble des exploitations		dont moyennes et grandes exploitations	
	2010	Évolution depuis 2000 (%)	2010	Évolution depuis 2000 (%)
Exploitations agricoles *(millier)*	490	– 26	312	– 19
Chefs d'exploitation et coexploitants *(millier de personnes)*	604	– 21	423	– 13
Salariés permanents hors famille *(millier de personnes)*	155	– 6	148	– 5
Travail agricole *(millier d'UTA)*	751	– 22	651	– 20
Superficie agricole utilisée *(millier d'hectares)*	26 961	– 3	25 096	– 2
Superficie agricole utilisée moyenne* *(hectare)*	55	+ 31	80	+ 22
Exploitations ayant des vaches laitières *(millier)*	82	– 36	78	– 34
Cheptel de vaches laitières *(millier de têtes)*	3 717	– 11	3 700	– 11
Troupeau moyen en vaches laitières *(tête)*	45	+ 38	48	+ 36
Exploitations ayant des vaches nourrices *(millier)*	121	– 27	88	– 21
Cheptel de vaches nourrices *(millier de têtes)*	4 100	– 5	3 784	– 1
Troupeau moyen en vaches nourrices *(tête)*	34	+ 31	43	+ 25

* *Superficie moyenne, y compris exploitations sans SAU.*

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ L'**exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères…)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.
Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.
Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.
Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en **« moyennes et grandes exploitations »**, quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en **« grandes exploitations »** quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.
La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation **(orientation technico-économique)**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Agreste : la statistique agricole

recensement agricole 2010

Secrétariat général. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex. Tél. : 01 49 55 85 85 – Fax : 01 49 55 85 03
■ Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
■ Composition : SSP ■ Impression : SSP Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €
■ © Agreste 2011